



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 1<sup>er</sup> juin à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 26 mai, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire. Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA M. LEONETTI, Mme SIMONPIETRI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. ARESU	à	Mme OTTAVY
M. CAU	à	M. VANNUCCI
Mme BERNARD	à	Mme NADAL
Mme FELICIAGGI	à	Mme VILLANOVA
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme RICHAUD	à	Mme GRIMALDI D'ESDRA

**Etaient absents :**

M. RENUCCI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOÏ, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	40
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 1<sup>er</sup> juin 2015

Délibération N°2015/177

**Dépôt du permis de démolir des anciens locaux FR3, au Scudo,  
Route des Sanguinaires**

**M. le Maire expose à l'assemblée :**

Délabré, abandonné, le bâtiment régulièrement squatté et en proie à de nombreux actes de vandalisme, constitue non seulement une tache dans le paysage mais également un danger.

La municipalité d'Ajaccio souhaite donc procéder à la démolition des anciens locaux FR3 au Scudo, route des Sanguinaires.

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'autoriser Monsieur le Député-maire à signer et déposer, au nom de la commune, le permis de démolir des anciens locaux FR3 au Scudo, route des Sanguinaires.

D'autoriser Monsieur le Député-maire à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de ce projet et signer tout document y afférent.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de M. BALZANO, adjoint délégué**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 mai 2015 ;

**AUTORISE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

Monsieur le Député-maire à signer et déposer, au nom de la commune, le permis de démolir des anciens locaux FR3 au Scudo, route des Sanguinaires.

Monsieur le Député-maire à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de ce projet et signer tout document y afférent.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150601-2015\_177-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2015

Publication : 04/06/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

